

# TOURS «FRIGO» du CHATEAU en construction quartier NOTRE-DAME

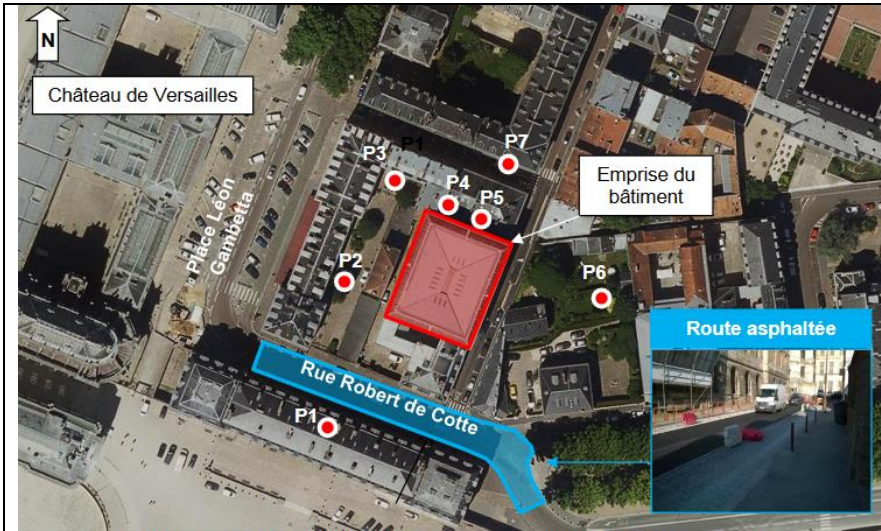


Figure 1 : Caractéristiques du site et positionnement du point de mesure

## Acoustique

### Versailles

## Tours réfrigérantes du château : deux recours gracieux rejetés

L'association Versailles environnement et l'association Versailles environnement et initiative avaient chacune déposé un recours gracieux auprès de la préfecture contre le projet de tours réfrigérantes sur le bâtiment des Fontainiers. Ils ont été rejetés.



Les tours seront implantées sur le bâtiment des fontainiers, situé au croisement des rues Robert-de-Cotte et du Peintre.

« Ou les rejets d'air vont-ils être envoyés ? », « Quels sont les risques pour la santé, des adultes, des enfants, des personnes âgées ? », « Que se passerait-il en cas d'accident ? » Autant de questions qui sont sur les lèvres des riverains du bâtiment des Fontainiers, situé au croisement des rues Robert-de-Cotte et du Peintre. Un chantier de grande ampleur est en effet en train d'être mené : l'installation de tours réfrigérantes pour permettre de climatiser une grande partie du château de Versailles.

**Santé et cadre de vie**  
Plus entendus dans leurs inquiétudes par l'établissement public du Domaine national de Versailles, propriétaire des lieux, des riverains, constitués en association, avaient décidé fin 2017 de déposer un recours gracieux contre le projet, via l'association Versailles environnement qui s'est cotée à l'occasion de ce chantier historique. Ils ont également reçu l'appui de l'association Versailles environnement et initiative (VEI), qui a aussi déposé un recours gracieux.

En ce début d'année 2018, les deux associations ont chacune reçu une fin de non-recours de la préfecture. Voilà pour le dernier épisode « de ce bras de fer entamé par les riverains depuis maintenant plusieurs années.

Ces futures tours réfrigérantes, que ce soit pour leurs conséquences sur le cadre de vie, ou le cadre de vie, « C'est la technologie semi-humide qui sera utilisée, détaille Anne Botschoulay, présidente de VEI. Des

micro-gouttelettes vont être rejetées dans l'atmosphère. Nous craignons des conséquences sur la santé type allergie : il est aussi indiqué dans le projet l'utilisation d'un produit contre la légionellose. Au début du projet, c'est une technologie sèche qui avait été choisie. Nous ne savons pas pourquoi cela a changé. »

Les tours seront également motorisées, et c'est l'inquiétude des riverains pour leurs nuits « à venir ». Il y aura des vibrations, le jour, la nuit, note Françoise Albertini, vice-présidente de l'association Versailles environnement. La rue est déjà classée en rouge en termes de nuisances sonores. Des modifications ont certes été faites. Mais nous voulons des mesures. »

« Il y aura aussi des rejets d'air vifs ou vifs-ils être dirigés ? », interroge Anne Botschoulay. Elle poursuit : « La maintenance sera sans doute sous-traitée, qui va exploiter ces tours ? Qui va les surveiller ? »

**Recours en contentieux ?**  
De manière générale, les associations rejoignent un « déficit d'information » et une relation très tendue avec l'établissement public du Domaine national de Versailles qui n'a, a priori, pas délégué de réel interlocuteur.

« Nous souhaitons qu'un comité de suivi soit mis en place, indique la présidente de VEI. Ce serait le minimum. »

« C'est un projet très important et nous avons eu connaissance en 2014, précise Françoise Albertini. Et c'est en contradiction totale avec tout

ce qui s'est dit à la Cop 21. Je trouve que parfois l'on se préoccupe plus de la faune et de la flore que des humains ! »

19 février pour décider s'ils déposent un recours en contentieux, une procédure beaucoup plus coûteuse que celle du recours gracieux.

### Les réponses du château

Sophie Lamontagne, directrice du patrimoine et des jardins, répond aux questions.

**La technologie semi-humide a été choisie pour faire fonctionner ces tours. Pourquoi avoir opté pour le semi-humide plutôt que pour le sec (prevu au départ) ?**

« La performance des tours semi-humides est meilleure que celle des tours secs et permet de limiter les consommations énergétiques, et de diminuer la surface de l'emprise des installations.

**Cette technologie a pour conséquence le rejet de micro-gouttelettes dans l'air : quelles conséquences cela peut-il avoir sur la santé ? Les associations pointent aussi du doigt l'utilisation d'un produit contre la légionellose : y a-t-il des risques ?**

« Les tours choisies ne produisent pas d'environnement visuel. Il n'y a pas de création de parasites. C'est à dire que l'air expulser par l'installation ne comprend pas d'eau sous forme aqueuse. Les traitements sont prévus.

**Vous souhaitez qu'un comité de suivi soit mis en place, indique la présidente de VEI. Ce serait le minimum. C'est un projet très important et nous avons eu connaissance en 2014, précise Françoise Albertini. Et c'est en contradiction totale avec tout**

ce qui s'est dit à la Cop 21. Je trouve que parfois l'on se préoccupe plus de la faune et de la flore que des humains ! »

19 février pour décider s'ils déposent un recours en contentieux, une procédure beaucoup plus coûteuse que celle du recours gracieux.

### Les réponses du château

Sophie Lamontagne, directrice du patrimoine et des jardins, répond aux questions.

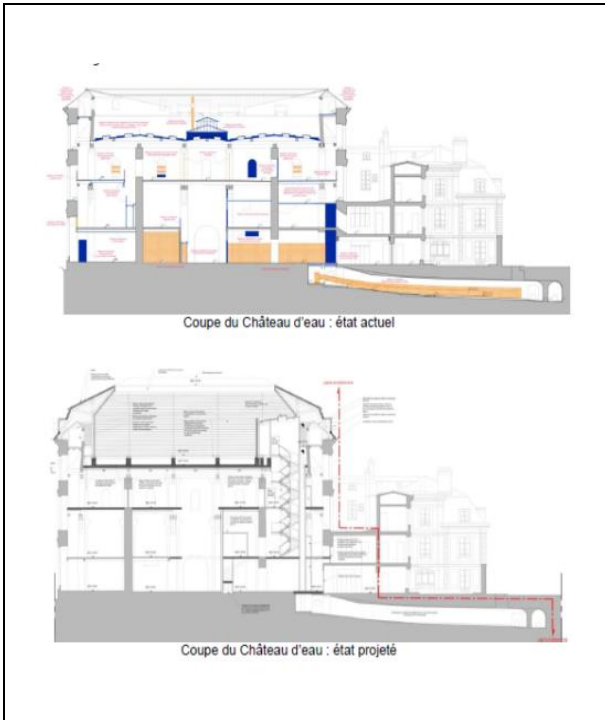
**La technologie semi-humide a été choisie pour faire fonctionner ces tours. Pourquoi avoir opté pour le semi-humide plutôt que pour le sec (prevu au départ) ?**

« La performance des tours semi-humides est meilleure que celle des tours secs et permet de limiter les consommations énergétiques, et de diminuer la surface de l'emprise des installations.

**Cette technologie a pour conséquence le rejet de micro-gouttelettes dans l'air : quelles conséquences cela peut-il avoir sur la santé ? Les associations pointent aussi du doigt l'utilisation d'un produit contre la légionellose : y a-t-il des risques ?**

« Les tours choisies ne produisent pas d'environnement visuel. Il n'y a pas de création de parasites. C'est à dire que l'air expulser par l'installation ne comprend pas d'eau sous forme aqueuse. Les traitements sont prévus.

**Vous souhaitez qu'un comité de suivi soit mis en place, indique la présidente de VEI. Ce serait le minimum. C'est un projet très important et nous avons eu connaissance en 2014, précise Françoise Albertini. Et c'est en contradiction totale avec tout**



## Pollutions aériennes et hydrologiques



**Riverains  
Ville  
Touristes (8 millions)**